

Bron, le 3 juin 2020

**Vœu Saint-Laurent de Chamousset**

**Suppression des bonus sur la seconde phase des N3 FEM**

**Avis de la commission compétente**

Si on passe à 2 poules en une seule phase (amendement N°1 -COC), le vœu n'a plus lieu d'être.

Si on reste à 2 phases, le vœu est recevable et un avis favorable est émis pour proposer ce vœu en N3 FEM

**Vote**

Dans le cas où l'amendement n°1 de la COC, **Schéma de compétition Championnats plus de 16 N3 FEM et PN FEM**, n'est pas validé par l'assemblée générale, le vœu doit être voté

1. Suppression des bonus pour la seconde phase N3 FEM
2. Pas de modification au règlement concernant les bonus de la seconde phase N3 FEM